



Délégation de l'Union
Européenne auprès
du Royaume du Maroc

http://eeas.europa.eu/delegations/morocco/index_fr.htm
Nadia Dupuis, Chargée de la Presse et de l'Information :
nadia.dupuis@eeas.europa.eu

Crédit photos : Union européenne
Numéro réalisé par la section Politique
de la Délégation de l'UE au Maroc
Conception : NAPALM, Rabat

Septembre 2013

N° 199

Trait d'union

La Newsletter de la Délégation de l'Union européenne auprès du Royaume du Maroc

Rupert JOY

Ambassadeur de l'Union européenne

Au cours de l'été, la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les migrants irréguliers, principalement sub-sahariens, dans certaines régions du Maroc, a été critiquée et analysée tant par des organisations de la société civile que les Nations Unies.

Ma vive inquiétude face à ce constat a été atténuée par le soutien politique donné au rapport du CNDH « *Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle* » publié le 9 septembre dernier. Ce rapport a non seulement reconnu les atteintes aux droits des migrants qui nous inquiétaient depuis longtemps, mais a aussi formulé une liste de recommandations ambitieuses pour une politique migratoire plus juste et plus efficace. La priorité maintenant est de s'assurer que ces recommandations seront mises en œuvre rapidement.

L'Union Européenne, dans un esprit de responsabilité partagée, est déjà très active dans ce domaine. La lutte contre l'immigration illégale est une préoccupation commune de l'UE et du Maroc qui devient lui-même un pays de destination et non plus simplement de transit. Mais nous devons œuvrer ensemble pour réguler ce phénomène en assurant le respect des droits de l'homme de la population migrante.

L'Union européenne apporte un soutien financier substantiel à plusieurs organisations de la société civile, marocaine et européenne, qui assistent les migrants subsahariens vulnérables au Maroc (femmes enceintes, enfants, personnes malades, etc.). Ces projets visent aussi à promouvoir une société inclusive et tolérante dans laquelle les migrants disposent de droits et peuvent accéder à des services de base.

Sur le plan institutionnel, la coopération entre l'UE et le Maroc dans le domaine de la migration va être renforcée grâce au Partenariat pour la mobilité signé entre l'UE et le Maroc le 7 juin dernier. Ce partenariat permettra de mieux gérer les flux migratoires entre le Maroc et l'Europe selon une approche globale, équilibrée, pragmatique et opérationnelle.

Doté de moyens financiers ambitieux, ce Partenariat devrait offrir un cadre efficace pour que l'Union européenne et le Maroc affrontent ensemble les défis liés à la migration : fournir un encadrement responsable et humain de la migration irrégulière et éviter l'exclusion des migrants au Maroc, faciliter la mobilité des Marocains, consolider l'apport de la diaspora marocaine à un dynamisme économique en Europe et au Maroc, et renforcer le cadre légal marocain notamment dans le domaine de la traite des êtres humains et de l'asile.

édito

Sommaire



Signature de la Déclaration politique sur le partenariat de mobilité UE-Maroc :

pour une meilleure gestion de la migration régulière et la lutte contre la migration clandestine

La relation entre le Maroc et l'UE va s'étendre au domaine de la migration et de la mobilité des personnes grâce à la signature, ce 07/06/2013, du Partenariat de mobilité UE-Maroc par la Commissaire européenne pour les Affaires intérieures, M^{me} Cécilia Malmström, le Ministre marocain des Affaires étrangères et de la coopération, M. Saad-Eddine El Othmani, et les Ministres chargés de la migration des neuf États membres de l'UE participant à ce partenariat : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

« Je me réjouis que le Maroc soit le tout premier pays du pourtour méditerranéen avec qui l'UE s'engage dans un tel partenariat. Entamer une coopération structurelle dans le domaine de la migration marque un tournant dans nos relations avec le Maroc. Nous faisons aujourd'hui un grand pas en avant et j'espère que d'autres pays partenaires vont bientôt suivre », a indiqué Cecilia Malmström, la Commissaire européenne chargée des Affaires intérieures, en marge du Conseil Justice et Affaires intérieures à Luxembourg.

Le partenariat de mobilité UE-Maroc fixe un ensemble d'objectifs politiques et prévoit des initiatives à mettre en place pour garantir une bonne gestion de la circulation des personnes. Parmi ces initiatives, l'UE et le Maroc vont entamer des négociations sur un accord pour faciliter les procédures d'octroi des visas pour certaines catégories de personnes, notamment les étudiants, les chercheurs et les hommes et femmes d'affaires, et reprendront les négociations sur un accord de réadmission des migrants irréguliers.

Le Partenariat vise ainsi à mieux informer les citoyens marocains possédant les qualifications requises sur les offres d'emploi, d'étude et de formation disponibles dans l'UE, ainsi qu'à faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et universitaires. Le Partenariat vise aussi à soutenir une meilleure intégration des ressortissants marocains séjournant régulièrement dans l'UE.

En matière de migration irrégulière, l'UE et le Maroc vont coopérer pour mieux lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains et assister les victimes. Ils travailleront de manière étroite afin d'assister le Maroc pour la mise en place d'un système national d'asile et de protection internationale.

La Déclaration Politique signée ce 07/06/2013 est un document qui présente les objectifs du Partenariat et qui reprend les priorités des deux parties. Elle est accompagnée d'une annexe qui liste les initiatives concrètes qui seront mises en œuvre pour réaliser ce partenariat. (Déclaration politique : ► http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2013/docs/20130607_declaration_conjointe-maroc_eu_version_3_6_13_fr.pdf)

Je me réjouis que le Maroc soit le tout premier pays du pourtour méditerranéen avec qui l'UE s'engage dans un tel partenariat.

Partenariat pour la mobilité et la migration Maroc UE

Chiffres clés

En 2012, 322 094 visas Schengen ont été délivrés par des consulats des États Schengen au Maroc. Le Maroc est le 7^{ème} pays dans le monde où le plus grand nombre de visas Schengen est délivré.

L'Europe est de très loin la destination principale des Marocains résidant à l'étranger. En effet, selon un rapport de la Fondation européenne pour la formation, en 2011, sur près de 3,5 millions de Marocains résidant à l'étranger (3 473 209 personnes), environ 2,9 millions (84%) vivent en Europe. Au total, 58,6% des migrants marocains sont des hommes et 41,4% des femmes.

Selon Eurostat, le nombre de permis de séjour délivré à des Marocains en Europe s'élevait, en 2011, à 119 728.

Quels sont, pour les citoyens marocains, les avantages du Partenariat de Mobilité ?

Le Partenariat de Mobilité inclut des avancées très importantes et notamment :

- Développement de mesures consulaires plus ouvertes et simples pour les demandeurs de visas,
- Un accord de facilitation de visas visant à améliorer la situation de certaines catégories de demandeurs,
- Des actions concrètes augmentant l'employabilité des candidats à l'émigration,
- Le renforcement des capacités des autorités marocaines dans plusieurs aspects de la gestion du phénomène migratoire et, notamment, le renforcement de la coopération des services de l'emploi marocain et européens,
- Le soutien aux communautés des migrants marocains dans leurs démarches en faveur des communautés d'origine.

Le Partenariat de Mobilité prévoit que l'UE et le Maroc s'efforceront de mettre en œuvre des politiques permettant de prévenir et de traiter le phénomène de la « fuite des cerveaux », y compris en favorisant la migration circulaire et la mobilisation des compétences.

Qu'en est-il des droits des migrants irréguliers ?

Le projet de Déclaration Politique du Partenariat de Mobilité UE-Maroc donne une place importante au respect des droits et de la dignité des migrants dans la gestion de la migration irrégulière. Le partenariat devrait permettre de **renforcer les droits des migrants**.

Le Maroc doit veiller à la mise en œuvre de la loi n°02-03 et des conventions internationales qu'il a signées et empêcher toute pratique pouvant mettre en péril la santé et l'intégrité physique et morale des migrants.

Le Partenariat prévoit une coopération active avec les organisations de la société civile qui apportent de l'assistance humanitaire aux migrants. L'Union européenne apporte d'ores et déjà depuis plusieurs années un soutien financier substantiel à plusieurs organisations de la société civile marocaine et européenne qui viennent en assistance



aux migrants subsahariens vulnérables au Maroc. Par-delà l'assistance humanitaire, ces projets veulent promouvoir une société inclusive et tolérante, où tous, même les migrants, ont des droits et peuvent accéder à des services de base.

Va-t-on vers une libéralisation des visas ?

À ce stade, nous devons nous concentrer sur des objectifs à court et moyen terme, à savoir :

- 1- Tout d'abord, la signature du Partenariat de Mobilité permet à la Commission Européenne d'obtenir un mandat des Etats Membres de l'Union Européenne pour négocier un accord de facilitation des visas.
- 2- Puis, le Maroc et la Commission Européenne négocieront les accords de facilitation de visa et de réadmission.
- 3- Ensuite, les deux parties devront mettre en œuvre ces accords et les évaluer régulièrement pour s'assurer qu'ils fonctionnent bien.

À long terme, on ne peut que soutenir une évolution vers une pleine mobilité des citoyens marocains, en tenant compte des relations globales entre l'UE et le Maroc et pour autant que les conditions d'une mobilité sûre et bien gérée soient réunies.

*Le renforcement
des capacités
des autorités
marocaines dans
plusieurs aspects
de la gestion
du phénomène
migratoire et,
notamment, le
renforcement de
la coopération
des services de
l'emploi marocain
et européens...*

Pourquoi les Marocains ont-ils besoin d'un visa pour aller en Europe alors que les Européens n'ont pas cette obligation pour venir au Maroc ?

La raison fondamentale de ce « déséquilibre » est le flux constant d'immigrés irréguliers en provenance du Maroc vers l'Union européenne. Pour la période 2008-2012, presque 160 000 Marocains ont été interceptés en situation migratoire irrégulière sur le territoire de l'Union européenne, beaucoup plus ont été refusés aux frontières extérieures car ils ne remplissaient pas les critères pour accéder au territoire. Le Maroc a été, pendant cette période, le troisième pays source le plus important d'immigration irrégulière vers l'UE, après l'Albanie et l'Afghanistan.

À la base de ce « déséquilibre », les différences de niveau de vie sont un facteur important : le PIB per capita de l'UE en 2011 était de presque 33 000 US\$, alors que celui du Maroc était de presque 5 000 US\$.

Le Maroc est-il victime de sa position géographique ?

Le Maroc, à cause de sa position géographique, risque fort d'être utilisé par les trafiquants internationaux de migrants comme tremplin pour le trafic de migrants irréguliers ressortissants de pays tiers.

La meilleure manière d'éviter un tel risque est de le prévenir, en signant un accord de réadmission incluant aussi des dispositions relatives aux migrants de pays tiers.

En effet, en présence de telles dispositions, ces migrants refuseront de passer par le Maroc, sachant que, dans le cas où ils seraient appréhendés par les autorités des États membres, celles-ci n'auraient pas de difficulté à les renvoyer vers le Maroc (même si, normalement, les États membres, chaque fois que possible, renvoient plutôt le migrant clandestin vers son propre pays d'origine). Par conséquent, les migrants préféreront transiter par d'autres pays n'ayant pas de tels accords de réadmission car en l'absence de ces accords, leurs chances de rester en Europe, même après avoir été appréhendé, augmenteraient.

Evidemment, l'UE accompagnerait un tel accord d'un soutien aux forces de l'ordre marocaines pour les aider à mieux gérer les frontières et à démanteler les réseaux de trafiquants. En parallèle, les autorités marocaines seraient aussi aidées à accueillir de manière convenable

les éventuels migrants de transit, avec l'attention et l'assistance qui se doit aux migrants appartenant aux catégories plus vulnérables (demandeurs d'asile, victimes de la traite, mineurs non accompagnés, femmes enceintes, etc.). Une aide serait aussi offerte pour la gestion de la réadmission qui, elle aussi, doit se faire dans la dignité et le respect des droits.

Le PIB per capita de l'UE en 2011 était de presque 33 000 US\$, alors que celui du Maroc était de presque 5 000 US\$.

Appui à la société civile

La migration est un secteur d'intervention stratégique et prioritaire au Maroc. Dans ce domaine, l'UE travaille beaucoup en collaboration avec des organisations de la société civile. Effectuant un travail de terrain et de proximité, elles proposent des initiatives innovantes à l'impact direct sur la vie quotidienne des migrants. Les projets financés par l'Union Européenne touchent différentes problématiques :

Migration et développement

Cet axe de coopération offre d'intéressantes perspectives de croissance et de développement pour le Maroc en valorisant les atouts de la diaspora marocaine, présente dans de nombreux pays européens.

- **« FACE-Maroc » : Faciliter la Création d'Entreprises au Maroc grâce à la mobilisation de la diaspora marocaine installée en Europe** (partenaire principal : Fondation IntEnt Pays-Bas).

Le projet contribue au développement économique et à la création d'emplois du Maroc, surtout dans les régions émettrices de migrations. Il s'agit de mobiliser la diaspora installée en France, aux Pays-Bas et en Allemagne pour monter des entreprises PME & TPE au Maroc. L'objectif est d'établir plus de 220 entreprises et créer 1 300 emplois stables au Maroc en aiguillant des promoteurs MRE vers le tissu économique local.

- **Œuvrer à un environnement plus favorable permettant de profiter des effets positifs de la migration pour le développement de la région de l'Oriental du Maroc** (partenaire principal GIZ).

Dans ce projet également, la migration est utilisée comme moteur d'accélération du développement économique de la région de l'Oriental. Le projet dynamise l'environnement des affaires régional, favorise la mobilisation des transferts des émigrés et soutient l'élaboration d'un guide indiquant les opportunités d'investissement pour les MRE.

- **Employabilité des migrantes marocaines en Italie** (partenaire principal Soletterre Strategie di Pace).

Le projet établit des liens entre la diaspora marocaine féminine résidente en Italie et la communauté d'origine au Maroc afin de promouvoir un retour physique (utilisation des compétences) ou virtuel (investissement). Le projet va ainsi consolider les compétences professionnelles et le système de protection des femmes au Maroc et dans l'UE. Un réseau de commerce équitable entre le Maroc et l'UE est également créé. 7 000 marocaines bénéficient de cette initiative.

Défense des droits des migrants

Plusieurs associations bénéficient d'un appui financier pour améliorer la vie quotidienne et l'accès aux services des populations migrantes. 3 projets sont actuellement menés avec les associations suivantes :

- Terre des Hommes Espagne :

« **Renforcement de la protection des droits des migrants dans un pays de transit, le Maroc** ». Ce projet améliore l'accès des femmes et des enfants migrants aux services de santé publique, à l'éducation et à la formation. Il favorise aussi l'accès des femmes et enfants migrants, victimes d'abus ou de violence, à des recours juridiques. Enfin, il sensibilise la société civile et les décideurs politiques à la situation des migrants subsahariens et formule des propositions d'amélioration du cadre juridique national.

- Secours Catholique-France en partenariat avec CARITAS Maroc : « **Promotion du respect des droits des migrants subsahariens au Maroc** ». Ce projet accompagne les migrants subsahariens soumis à de forts risques d'exclusion dans les régions de Rabat, Tanger et Casablanca. Il renforce les capacités des structures d'accueil et d'accompagnement de migrants et sensibilise l'opinion publique aux droits des migrants.

- CARITAS Maroc : « **Projet d'intégration scolaire des enfants et adolescents migrants au Maroc** ». Ce projet vise à intégrer des enfants migrants de 4 à 7 ans dans le système public marocain en sensibilisant des directeurs d'écoles marocaines. Il s'agit ainsi d'offrir une éducation de base, par la scolarisation informelle, aux enfants migrants.

Prévention de la migration des mineurs non accompagnés

Mis en œuvre par l'ONG italienne Progetto Mondo MLAL, ce projet vise à prévenir et gérer la migration clandestine des mineurs non accompagnés. Il contribue à mobiliser les acteurs et institutions concernés par le phénomène de la migration clandestine des mineurs non accompagnés dans les provinces de Beni Mellal, Khouribga, Tanger et Nador.



Coopération avec la société civile, un exemple

Faciliter la Création d'Entreprises au Maroc grâce à la mobilisation de la diaspora marocaine installée en Europe («FACE-Maroc»)

Partenaire principal :

Fondation IntEnt Pays-Bas, en collaboration avec HIVOS (Pays Bas).

Autres Partenaires :

Association Internationale Entreprenariat (Maroc) ; Agence Française de Développement (AFD) (France) ; Centrum für internationale Migration und Entwicklung (CIM), (Allemagne), avec l'appui de la GIZ.

Régions ciblées :

Allemagne, France et Pays-Bas et où les promoteurs de projet sont contactés et sélectionnés par les partenaires européens. Après la sélection d'un intermédiaire local approprié, d'autres pays européens (Belgique, Espagne et Italie) devraient être associés à l'action.

Durée :

48 mois (2009-2013).

Contribution UE :

1 497 305 €

Le projet vise à contribuer au développement économique et à la création d'emplois du Maroc, notamment dans les régions émettrices de migrations, par la mobilisation de la diaspora installée en Europe (Allemagne, France, Pays Bas,) pour monter des entreprises au Maroc.

Les bénéficiaires finaux sont les entrepreneurs et les employés de la diaspora marocaine, le tissu économique privé marocain, notamment le secteur des petites et moyennes entreprises (PME) et le secteur financier au Maroc qui sera sensibilisé aux besoins spécifiques des promoteurs MRE.

Témoignages de bénéficiaires

Ali LAHLOU

Après avoir terminé mes études d'ingénieur à l'étranger, j'ai travaillé aux États Unis et en France pendant 8 ans. J'ai ensuite décidé de retourner au Maroc. Une fois sur place, plusieurs offres m'ont été faites, mais les salaires proposés ne me semblaient pas satisfaisants, il m'est venu l'idée de créer mon propre business. En phase de création de celui-ci, de nombreux obstacles m'ont démotivé. Par hasard, un ami m'a parlé d'IntEnt Maroc qui mettait en œuvre un projet nommé FACE Maroc cofinancé par l'UE. IntEnt Maroc m'a aidé à accomplir toutes les démarches nécessaires au démarrage de mon agence de sécurité «Secure Life». Aujourd'hui, comme dans mon rêve, je suis devenu entrepreneur, ce qui fait mon bonheur.

Miriam MEKOUAR

J'ai commencé à vivre aux Pays-Bas en 1985 et, en 1996, j'y ai monté mon propre magasin de fleurs. Ma famille est repartie au Maroc, mais comme mon entreprise marchait bien, j'ai décidé de rester aux Pays-Bas. Au bout de quelques temps, ma famille a commencé à me manquer. Lors d'une de mes visites au Maroc, elle m'a suggéré de rentrer moi aussi : le Maroc avait beaucoup changé, surtout Casablanca, une ville comme toutes les métropoles en Europe. J'y réfléchissais régulièrement, mais j'avais un peu peur : Que faire de mon entreprise aux Pays-Bas ? Quelle activité professionnelle entreprendre au Maroc ? J'ai finalement décidé de vendre ma boutique de fleurs aux Pays-Bas et d'en monter une autre à Casablanca. Mais par où commencer ? Mes parents, qui avaient entendu parler du projet FACE Maroc mis en œuvre par IntEnt, m'ont informée que ce projet pouvait m'aider pour le développement et la création de mon entreprise à Casablanca. Je les ai contactés et nous avons pu élaborer ensemble un plan pour mon entreprise. J'ai trouvé dans le mois un emplacement et nous avons commencé les formalités pour la création de mon magasin de fleurs. Un consultant de Maroc IntEnt m'a aidée pour développer ma clientèle, pour mettre en place mon administration financière, mes approvisionnements, etc... Maintenant, deux ans après la création, je peux dire avec fierté que mon magasin de fleurs est un succès et que j'ai construit une solide clientèle. J'ai même des contrats à long terme avec une organisation à laquelle je fournis des fleurs et des plantes de manière hebdomadaire. Je suis persuadée que je n'aurais pas pu réaliser tout cela si je n'avais pas été aidée par IntEnt Maroc et le système de création d'entreprise mis en place au sein du projet FACE-Maroc cofinancé par l'Union européenne.



Entretien avec Anke STRAUSS

Représentante de l'Organisation Internationale pour les Migrations au Maroc

Créée en 1951, l'OIM est l'organisation intergouvernementale chef de file sur la scène migratoire. Elle opère étroitement avec ses partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux.

Forte de 151 États Membres auxquels viennent s'ajouter 12 autres États ayant le statut d'observateur et disposant de bureaux dans plus de 100 pays, l'OIM s'emploie à promouvoir les migrations se déroulant en bon ordre et dans des conditions préservant la dignité humaine, pour servir les intérêts de toutes les parties concernées. Pour ce faire, elle met ses services et ses conseils à la disposition des gouvernements et des migrants.¹

Présente au Maroc depuis 2001, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dispose d'une Mission à Rabat depuis 2007 et deux bureaux à Tanger et Tétouan. Ses programmes visent à œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants en situation administrative irrégulière, à renforcer le lien entre migration et développement et à améliorer les capacités des acteurs concernés pour mieux gérer les migrations.

1. En quoi consiste votre mission au Maroc et quels sont les principaux projets que vous avez initiés dans ce pays et dans la région ?

En ce qui concerne le Maroc, notre bureau principal se trouve à Rabat. Les bureaux de Tanger et Tétouan mettent en œuvre une multitude de projets.

Un des domaines sur lequel nous travaillons est la **Migration et le Développement**. Plus concrètement, en ce qui concerne l'appui au développement socio-économique local dans des régions à forte potentialité migratoire au Maroc, nous implémentons deux projets SALEMM - Solidarité Avec Les Enfants du Maghreb et Mashreq, financé par l'Union européenne et FORSATY - Opportunités favorables au renforcement de l'autopromotion du projet de Jeunesse d'Aujourd'hui, financé par l'Agence Américaine pour le développement International (USAID).

Un autre volet cible la **sensibilisation et l'information**. À cet égard, un projet intitulé « Sensibilisation sur les risques de l'immigration illégale » est mis en œuvre à Tanger-Tétouan. Le renforcement des liens avec la diaspora marocaine fait également partie des projets Migration et Développement. Dans ce contexte, trois projets sont pertinents : MEDMA2 - Mobilisation des Marocains résidant en Belgique pour le développement du Maroc, E-Bosla- Bénéficiaire de l'Orientement aux services pour l'Intégration à travers l'e-Learning et TRQN-le Retour Temporaire des Nationaux Qualifiés III.

Un autre domaine de notre travail vise **l'assistance aux migrants**. Au Maroc, nous implémentons un Programme de Retour Volontaire et Réintégration, un projet sur l'assistance au retour volontaire de migrants irréguliers et réintégration dans leur pays d'origine et un autre projet qui cible l'assistance au retour volontaire et la réintégration de marocains au Maroc. Sur les mouvements migratoires mixtes, les projets « Responsabiliser les gouvernements sur les flux migratoires mixtes et la protection des migrants en transit au sein de, vers et à partir de l'Afrique du Nord » et « Approches d'assistance et de protection humanitaire pour les mouvements migratoires mixtes au Maroc » sont à mentionner.

En ce qui concerne la région, c'est notre bureau régional au Caire qui gère la coordination des différents bureaux se trouvant au Maghreb et en Afrique du Nord, lesquels mettent en œuvre des projets similaires aux nôtres.

2. Quelles sont les principales tendances migratoires que vous observez au Maroc, tant en termes d'émigration que d'immigration ? Quels pays sont principalement concernés ?

Le Maroc est un pays très intéressant au niveau des flux migratoires. Si le Maroc est un pays d'émigration, il est aussi un lieu de transit et de destination (à défaut) pour des migrants venant principalement des pays d'Afrique subsaharienne. Mais c'est aussi un pays où la mobilité interne est intense.



l'OIM s'emploie à promouvoir les migrations se déroulant en bon ordre et dans des conditions préservant la dignité humaine, pour servir les intérêts de toutes les parties concernées.

1- Pour toutes informations supplémentaires : ► <http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home/about-iom-1.html>

Il est nécessaire de ne pas amalgamer la traite, le trafic et la migration qui sont des phénomènes différents.



Les pays desquels reviennent la plupart des marocains sont la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique. Nous avons également constaté que des Marocains ayant vécu dans des pays « atypiques » tels que la Roumanie ou la Grèce demandent à revenir au Maroc. Les principaux pays de destination des Marocains restent la France, la Belgique, l'Italie et l'Espagne, même si une hausse est constatée par exemple de résidents Marocains en Afrique subsaharienne.

Il faut également souligner que beaucoup de migrants choisissent le Maroc comme pays de destination (ex. étudiants subsahariens enregistrés dans des facultés marocaines et des commerçants, surtout à Casablanca).

De manière générale, la plupart des grandes villes nord-africaines, comme Casablanca et Rabat, abritent des communautés considérables de migrants subsahariens, souvent sans statut légal donc vulnérables à l'exploitation. Les migrants subsahariens trouvent du travail dans des niches spécifiques du secteur de service informel (travail ménager, construction...) et finissent par s'installer dans ces carrefours migratoires.

Parlant des migrants en situation administrative irrégulière, on constate dans le cadre de notre programme de retour volontaire assisté de migrants en situation irrégulière au Maroc et de réinsertion dans leurs pays d'origine que la plupart des bénéficiaires sont de Côte d'Ivoire, du Nigéria et du Cameroun (dont 70 % sont des hommes entre 21 et 30 ans). Les personnes assistées en priorité répondent à des critères de vulnérabilité extrême dont la hausse des cas nous préoccupe quotidiennement dans notre travail. Ces personnes qui ont besoin d'aide sont notamment les mineurs non accompagnés, les victimes de la traite (principalement des employées domestiques, des Philippines en provenance du Nigéria) et les personnes qui ont besoin de suivre un traitement médical/psychologique ou d'une assistance médicale urgente.

De surcroît, il ne faut pas négliger les flux de migrants européens (jeunes diplômés ou retraités) qui s'installent au Maroc.

3. Quel est votre principal constat sur la migration au Maroc et quelles sont, selon vous, les solutions à envisager aux problématiques qui peuvent s'y rattacher ?

Tout d'abord je souhaiterais répéter que nous sommes fiers d'entretenir de très bonnes et étroites relations avec l'administration

marocaine sur la diversité de nos projets au Maroc. La coopération avec les différents Ministères et structures étatiques est très fructueuse.

Cependant, je souhaiterais revenir sur quelques points qui me semblent pertinents par rapport à cette question :

- Il est nécessaire de ne pas amalgamer la traite, le trafic et la migration qui sont des phénomènes différents.
- En ce qui concerne la thématique de la traite des personnes, le Maroc a fait beaucoup d'efforts dans la reconnaissance de l'importance du phénomène mais davantage doit être fait en ce qui concerne la sensibilisation et l'identification (Formation de juges et procureurs)
- La presse joue un rôle incontestable. Il est fort souhaitable que des articles tels que « le péril noir » ne soient pas publiés, car l'information partagée n'est pas basée sur des faits correspondant à la réalité. A cet égard, des formations de journalistes francophones et arabophones sur la vaste thématique des migrations semblent primordiales.
- La lutte contre la xénophobie, en l'occurrence la proposition de loi du 15 juillet imposant des sanctions contre toutes les formes de racisme semble démontrer une volonté de sanctionner tout abus. Des projet ciblés peuvent aider à faciliter l'intégration des populations migrantes au Maroc. Je cite par « Rabat Playground », un tournoi de streetbasket - et un programme d'entraînement de 8 semaines entre des jeunes issus des populations migrantes et marocaines organisé par des agences des Nations Unies en collaboration avec la société civile. Cela permet de visant à briser les barrières entre les communautés subsahariennes et marocaines.
- Il est évident que chaque État a le droit de réguler les passages de frontières ; mais la souveraineté étatique est conditionnée par les obligations prévues par le droit international, notamment en matière de protection des droits humains.
- Les politiques répressives n'ont aucune efficacité face à des individus déterminés à traverser les frontières. Sans une protection des droits humains, ces politiques ont abouti à une application arbitraire de la loi et à des préjudices moralement inacceptables infligés aux migrants. Il est primordial que la loi 02-03 relative à l'entrée et la sortie des étrangers au Royaume du Maroc et à l'immigration irrégulière soit entièrement respectée. Il est inadmissible que des réfugiés, des mineurs ou des femmes enceintes soient refoulés à la frontière algérienne.

Euro-Med Migration III

Contribue au développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération en matière de migrations et assiste les pays partenaires à trouver des solutions aux diverses formes de migrations



Objectifs

Le programme a pour but de renforcer la coopération en matière de gestion des migrations afin de renforcer la capacité des pays partenaires méditerranéens à trouver des solutions efficaces, ciblées et globales aux diverses formes de migrations.

Il assiste ces pays dans la mise en place de mécanismes qui leur permettent de promouvoir les opportunités de migration légale, accorde un soutien aux mesures visant à renforcer le lien entre migration et développement et à intensifier les activités visant à enrayer le trafic d'êtres humains et l'immigration illégale, et accroît leurs capacités en matière de gestion des frontières.

Il succède aux projets EuroMed Migration I et Euromed Migration II.

Concrètement ?

Le projet finance des sessions de formation et des missions d'experts afin d'accroître la capacité des pays partenaires en matière de gestion des frontières. Il s'agit de promouvoir des outils aidant à

mieux appréhender le phénomène de la migration irrégulière promouvoir les réseaux de migration légale et la mobilité des travailleurs, enforcer les synergies entre migration et développement en reconnaissant le rôle des redevances et du système bancaire.

Le projet aide aussi ces pays à élaborer des politiques publiques en matière de migration qui assurent une meilleure gestion de la migration légale, en établissant des « profils migratoires » pour chacun des pays partenaires. Une étude est également élaborée pour identifier comment jumeler les besoins du marché du travail des pays partenaires de l'IEVP (Sud) et ceux des pays membres de l'Union européenne. Du matériel de communication visant à mieux informer sur les opportunités de migration légale est aussi produit.

Ce projet illustre la politique de l'UE sur la migration qui consiste à englober dans une vision cohérente la migration légale, la migration irrégulière et la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine... Pour plus d'information :
► <http://www.emuni.si/en/strani/454/ENPI-Migration-III-Project.html>

BUDGET :

5 millions €

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie*, Territoire palestinien occupé, Tunisie

Délais : 2012 - 2014

* La coopération de l'UE avec la Syrie est actuellement suspendue en raison de la situation politique dans le pays. Cependant, étant donné que la Syrie participe en principe à la coopération au titre de l'IEVP, les activités peuvent être reprises dès que la situation s'améliore.